

Séance extraordinaire du 15 décembre 2009

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le mardi 15 décembre 2009 à 21 h 40 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

1. Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à vingt et une heures quarante (21 h 40) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2009-12-457

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modification de la résolution 2009-12-452 relativement à l'embauche de chauffeurs occasionnels sur appel
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Modification de la résolution 2009-12-452 relativement à l'embauche de chauffeurs occasionnels sur appel

Séance extraordinaire du 15 décembre 2009

CONSIDÉRANT la résolution 2009-12-452 par laquelle le conseil avait nommé monsieur Mario Beauregard comme chauffeur occasionnel sur appel pour les opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que monsieur Beauregard n'a pas fourni son dossier de conduite;

2009-12-458

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule l'embauche comme chauffeurs occasionnels sur appel de monsieur Mario Beauregard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Période de questions

Début : 21 h 45
Fin : 21 h 45 (pas de question)

5. Fermeture de la séance

2009-12-459

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 21 h 45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière